

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 NOVEMBRE 2022

Présences :	Monsieur	Réjean Guoin	Maire
	Monsieur	François Dubeau	Poste #1
	Madame	Guylaine Beaulieu	Poste #2
	Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
	Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
	Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
	Monsieur	Alain Déry	Poste #6
	Monsieur	Sébastien Gariépy	Directeur général

Absences :

1. Ouverture et constat du quorum

M. Réjean Guoin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 H.

2. Adoption de l'ordre du jour

0359-2022

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffe

4.1. Adoption du procès-verbal

0360-2022

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : François Dubeau

Adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil :

4.1.1. Séance régulière du 17 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
24-10-2022	Club radio-amateur Haute-Matawinie	Municipalité	Aide financière annuelle 2022
25-10-2022	Comptoir alimentaire de la Haute-Matawinie	Conseil	Demande d'aide financière
26-10-2022	Audrey Lauzon, Défi-Famille Matawinie	Conseil	Demande lettre d'appui
26-10-2022	MRC de Matawinie	S. incendie (SUMI)	Remerciements
28-10-2022	Normand Leblanc	Direction générale	Demande ajout d'éclairage chemins Lamarche et Gouin
01-11-2022	MERN	Direction générale	Consultation demande d'utilisation
06-11-2022	Association des pompiers de SMDS	Conseil	Demande de commandite
10-11-2022	Chambre de commerce de la Haute-Matawinie	Conseil	Demande d'aide financière

4.3. Dépôt des états comparatifs

Le greffier-trésorier doit, selon l'article 176.4 du Code municipal, déposer deux états comparatifs lors de la dernière séance régulière avant l'adoption du budget de l'exercice financier de l'année suivante. Le greffier-trésorier dépose donc, à cette séance du 21 novembre 2022, les deux états comparatifs de l'année 2022.

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0361-2022

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.1.1.	Déboursés	54 307.03 \$
5.1.2.	Salaires	136 696.29 \$
5.1.3.	Paiements automatiques	238 580.43 \$
5.1.4.	Comptes à payer	1 867 701.57 \$

Représentés par les chèques #21974 à #22041, ainsi que par les dépôts directs #1697 à #1771.

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période octobre et novembre 2022

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
21974	S.A.A.Q	700.10 \$
21975	Leclerc Maxime	309.25 \$
21976	Purolator Inc	215.69 \$
21977	Wex Canada Ltd	9,691.07 \$
21978	Hydro-Québec	4,214.27 \$
21979	Postes Canada	2,664.65 \$
21980	Purolator Inc.	26.09 \$
21981	Télu	1,050.15 \$
21982	S.A.A.Q.	80.43 \$
21983	Bruneau Électrique Inc.	2,203.41 \$
21984	Fonds des pensions alimentaires	668.95 \$
21985	Gagné Guy	60.00 \$
21986	Hydro-Québec	7,179.07 \$
21987	Purolator Inc.	39.60 \$
21988	Wex Canada Ltd	10,383.85 \$
21989	Bell Canada	62.60 \$
21990	Mondor Henri	176.67 \$
21991	Paré Jessye	380.00 \$
21992	Purolator Inc.	46.81 \$

TOTAL: **40,152.66 \$**

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

1697	FQM Assurances Inc	2,734.81 \$
1698	Groupe BEI	653.00 \$
1699	Les Entreprises Nordikeau Inc	6,898.50 \$
1700	Groupe BEI	1,017.53 \$
1701	Landreville Arabel	1,240.00 \$
1702	FQM Assurances Inc.	257.24 \$
1703	Priorité StratJ Inc.	862.32 \$
1704	Gauthier Daniel	176.67 \$
1705	Gravel François	176.67 \$
1706	Groupe BEI	137.63 \$

TOTAL: **14,154.37 \$**

DÉBOURSÉS (ACCESD.)

2022-10	Humania	14,814.99 \$
2022-10	Revenu Québec (D.A.S.)	26,996.16 \$
2022-10	Revenu Canada (D.A.S.)	19,932.13 \$
2022-10	Revenu Québec (D.A.S.)	23,676.59 \$

TOTAL : **85,419.87 \$**

Salaires	136,696.29 \$
Frais de Banque	212.97 \$
Régime de retraite	15,298.36 \$
Remboursement int./pr 1	\$
Accéo transphère	64.10 \$
Int. Prêt/1	\$
S.Q.	223,005.00 \$

TOTAL : **375,276.72 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 21 NOVEMBRE 2022

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
21993	9350-6343 Québec Inc	4,545.55 \$
21994	Agritex Inc	886.98 \$
21995	Bell Canada	62.60 \$
21996	Bistro des Saveurs	1,374.64 \$
21997	Brandt	1,097.76 \$
21998	Certilab	1,931.72 \$
21999	Services de cartes desjardins	4,013.65 \$
22000	Dubeau François	84.00 \$
22001	Englobe Corp.	22,528.20 \$
22002	Ferland Yanick	48.29 \$
22003	Fleuriste St-Michel-des-Saints	114.97 \$
22004	Fonds d'information sur le territoire	140.00 \$
22005	Formules municipales	1,420.74 \$
22006	Garage Gervais Inc	1,060.83 \$
22007	Garage Tellier & Fils	770.43 \$
22008	Garage L.A. Morin	439.79 \$
22009	Gauthier & Martin Inc.	120.72 \$
22010	Germain Tessier Enr	280.00 \$
22011	Hach	3,972.77 \$
22012	Joliette Sécurité	281.84 \$
22013	Labrecque André	14.07 \$
22014	Laforest Nova Aqua Inc	3,385.32 \$
22015	Les Emballages Carrousel Inc	411.62 \$
22016	Les Pneus & Soudures M. B. Enr.	28.75 \$
22017	Location d'Outils MGM Inc.	1,098.01 \$
22018	Mini-Entrepôts	3,776.92 \$
22019	Municipalité de Rawdon	1,034.78 \$
22020	Municipalité St-Jean-de-Matha	1,098.75 \$
22021	Municipalité St-Félix-de-Valois	390.56 \$
22022	Petite caisse	346.90 \$
22024	Pierre Mécanique	1,365.89 \$
22025	Postes Canada	361.31 \$
22026	Provigo St-Michel-des-Saints	211.19 \$
22027	Recyclage Frédéric Morin Inc.	1,430.34 \$
22028	R.J. Lévesque & Fils Ltée	31,043.25 \$

22029	St-Denis Sylvain	550.00 \$
22030	St-Georges Ghislain	18.20 \$
22031	Soudure Plastique Québec	1,644.14 \$
22032	Strongco Inc.	79.99 \$
22033	Techno Diésel Inc	5,801.78 \$
22034	Ténaquip	1,455.42 \$
22035	Toromont Cat	126.09 \$
22036	Wex Canada Ltd	11,471.64 \$
22037	Xérox Canada Ltée	371.33 \$
22038	Purolator Inc	29.14 \$
22039	Stanley Sécurité	5.15 \$
22040	Wajax	8,291.76 \$
22041	Xérox Canada Ltée	603.27 \$
TOTAL :		<u>121,621.05 \$</u>

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

1707	Altifica	1,149.75 \$
1708	Association des directeurs municipaux	228.80 \$
1709	Bertrand Pierre Traitement de l'eau	4,300.06 \$
1710	Béton Généreux Inc	4,179.34 \$
1711	BLR Motorisé Inc.	11.49 \$
1712	Boivin & Gauvin Inc	402.41 \$
1713	Buanderie St-Michel	133.49 \$
1714	Capréa Experts Immobiliers Inc	2,299.50 \$
1715	Carrière Joliette Inc	263.22 \$
1716	Chambre de commerce	205.76 \$
1717	CSE Incendie et Sécurité Inc	519.40 \$
1718	DeLaplante Michel	57.75 \$
1719	Dunton Rainville SENC	9,235.07 \$
1720	E.B.I. Environnement	40,130.16 \$
1721	Éditions Petite Mine Inc	182.80 \$
1722	Élagage A.M.A	400.00 \$
1723	Excavation S. Rondeau Inc.	41,024.80 \$
1724	Excavation Normand Majeau Inc	1,429,735.49 \$
1725	Ferland Simon	16.37 \$
1726	FQM Assurances Inc	463.25 \$
1727	Garage Villemaire & Fils Inc	2,299.92 \$
1728	Gariépy Sébastien	67.34 \$
1729	GDG Environnement Ltée	58,253.74 \$
1730	Georges-H. Durand Ltée	375.15 \$
1731	Gouin Réjean	458.10 \$
1732	Groupe EBI	6,679.71 \$
1733	Harnois Énergies Inc	198.08 \$
1734	Hétu Jocelyn	731.08 \$
1735	JSD Vitres D'Autos	799.08 \$
1736	Kimiko	4,790.81 \$
1737	L'Association des Pompiers St-Michel	468.00 \$
1738	Le Papetier	290.07 \$
1739	Le Pub 111	89.71 \$

1740	Les Ent. Bourget Inc	362.17 \$
1741	Les Entreprises Nordikeau Inc	3,219.30 \$
1742	Librairie Martin Inc.	374.11 \$
1743	McMurray Vénus	10.35 \$
1744	Mécanique Jecc Ltée	46,864.56 \$
1745	M.R.C. Matawinie	25,370.27 \$
1746	Multicom Communication 2000	435.62 \$
1747	Parro Info Développement Inc	315.01 \$
1748	Pièces d'Auto Joliette Inc	2,890.10 \$
1749	Radiotel Inc	1,985.30 \$
1750	Raymond Stéphane	15.72 \$
1751	Refuge La 2 ^e Chance	171.74 \$
1752	Rona	2,629.88 \$
1753	St-Georges Marie-Eve	541.37 \$
1754	Sani Gear Fire	1,364.88 \$
1755	Sanitel	154.07 \$
1756	Sarrazin Steven	200.20 \$
1757	Satelcom Internet	239.60 \$
1758	SCFP Section Locale 5261	2,161.02 \$
1759	Simpliciti International	101.73 \$
1760	Sintra Inc	2,165.27 \$
1761	Sylvain Rondeau Inc	1,357.63 \$
1762	Sylvio Champoux & Fils Inc	34,902.34 \$
1763	Thibault & Associés	2,543.61 \$
1764	Tourisme Lanaudière	341.48 \$
1765	Versaille Yan	38.06 \$
1766	Beauséjour Dominique	195.65 \$
1767	Bertrand Pierre Traitement de l'eau	344.93 \$
1768	Béton Généreux	862.31 \$
1769	Harnois Énergies Inc.	504.18 \$
1770	Parro Info Développement Inc.	2,966.36 \$
1771	Rivest Lise	12.00 \$

TOTAL : **1,746,080.52 \$**

GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL : **1,867,701.57 \$**

5.2. Robert Boileau Inc. - Soumission

0362-2022

ATTENDU QUE la période d'ouverture de la patinoire pour la saison 2022-2023 commencera sous-peu ;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de celle-ci est tout de même laborieux, la municipalité a pris la décision de faire l'essai d'une surfaceuse à glace, afin de faciliter la faisabilité et d'améliorer la qualité de la glace de nos patinoires ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'approuver la soumission de Robert Boileau Inc., pour la location d'une surfaceuse à glace, du 15 décembre 2022 au 15 mars 2023, pour un montant s'élevant à 10 027.80 \$ plus taxes et également pour la formation agréée d'opérateur de surfaceuse à glace, au coût de 2 782 \$, pour un grand total de 12 809.80 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

5.3. Sylvain Beauregard, Ing. et agr., M.Sc. – Facture #SB2022-17

0363-2022

ATTENDU la disposition des boues ayant eu lieu en septembre et octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû faire appel aux services de consultant agroenvironnemental afin d'effectuer le recyclage agricole des boues ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'acquitter la facture #SB2022-17 de Sylvain Beauregard, ing. et agr., M. Sc., d'un montant de 12 465 \$ plus taxes, pour ses services d'élaboration de dossier agronomique, suivi d'épandage et registre d'épandage, incluant également les frais d'épandage des boues se détaillant à 7.50 \$/tonne pour 450 tonnes. L'attribution de la dépense se réfère au règlement d'emprunt 659-2020.

Adopté à l'unanimité.

5.4. Excavation Sylvain Rondeau Inc. – Facture #2779

0364-2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit tamiser le sable qui sera utilisé pour l'entretien hivernal de la chaussée 2022-2023 ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'acquitter la facture # 2779 de 22 900 \$ plus taxes, à Excavation Sylvain Rondeau Inc. pour les services détaillés suivants :

- Tamiseur : 91 heures à 100 \$/h pour un total de 9 100 \$;
- Chargeur JD 624 : 115 heures à 120 \$/h pour un total de 13 800 \$;

Adopté à l'unanimité.

5.5. Akifer – Offre de services

0365-2022

ATTENDU QUE la municipalité projette l'élaboration d'un plan de protection de sa source d'alimentation en eau potable (PPS) ;

CONSIDÉRANT QUE ce plan consiste à définir et planifier la mise en œuvre des mesures de protection requises afin de préserver, voir améliorer, la qualité et la quantité des eaux exploitées par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) s'est engagé, avec son Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP), à fournir un soutien financier aux municipalités désireuses d'élaborer un plan de protection ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite être assistée dans ses démarches en ce qui a trait à la demande de subvention PEPPSEP, ainsi qu'à l'élaboration de son PPS ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Alain Déry

Il est résolu de faire affaire avec la firme de génie-conseil Akifer, afin d'assister la municipalité dans ses démarches de demande au PEPPSEP et participer à l'élaboration du PPS, pour un montant total de 21 360 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

5.6. Club Radio Amateur Haute-Matawinie – Aide financière annuelle

0366-2022

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'aider financièrement le Club de Radio Amateur de Saint-Michel-des-Saints en versant un montant de 872.32 \$, pour couvrir les frais annuels du lien téléphonique.

Adopté à l'unanimité.

5.7. Comptoir alimentaire de la Haute-Matawinie – Demande d'aide financière

0367-2022

CONSIDÉRANT QUE les besoins sont toujours grandissant concernant l'aide alimentaire aux familles à faible revenu ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'accorder une aide financière de 1 500 \$ au Comptoir alimentaire de la Haute-Matawinie.

Adopté à l'unanimité.

5.8. Association des pompiers de Saint-Michel-des-Saints – Demande de commandite

0368-2022

ATTENDU QUE, le 18 décembre prochain, l'Association des pompiers de Saint-Michel-des-Saints, en collaboration avec la Maison de Jeunes du Nord, organise une activité de Noël adressée aux enfants de 4 à 12 ans ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association demande l'aide de la municipalité pour le financement du spectacle qui aura lieu lors de l'activité ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu que la Municipalité offre une contribution de 500 \$ à l'Association des pompiers de Saint-Michel-des-Saints, afin d'alléger les frais encourus lors de l'activité de Noël qui aura lieu le 18 décembre prochain.

Adopté à l'unanimité.

5.9. Surveillance du chalet des loisirs et de la patinoire 2022-2023 – M. Michel Pigeon

0369-2022

ATTENDU l'appel d'offres, affiché en octobre dernier, en ce qui a trait à la surveillance du chalet des loisirs et de la patinoire pour la saison 2022-2023 ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'octroyer à M. Michel Pigeon le contrat pour la surveillance du chalet des loisirs et la patinoire pour la saison 2022-2023, du 15 décembre 2022 au 15 mars 2023, pour un montant totalisant 11 000 \$, payé en 4 versements le 15^e jour de chaque mois.

Adopté à l'unanimité.

6. Direction et Ressources humaines

6.1. Projet minier Matawinie – Rapport mensuel

6.2. Inspecteur en bâtiment et environnement – Embauche

0370-2022

CONSIDÉRANT l'appel de candidature affiché le 23 août dernier ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu :

- **D'embaucher** M. Michel-André Davignon, en tant qu'inspecteur en bâtiment et environnement, en date du 31 octobre 2022, au taux horaire de 24.37 \$ et selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

- **D'autoriser** M. Davignon, inspecteur en bâtiment et environnement, à émettre des permis et des constats d'infraction, reliés à la réglementation municipale et d'urbanisme en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

6.3. Poste temporaire surveillant de plateau – Embauche

0371-2022

CONSIDÉRANT QUE suite à la pandémie la COVID -19, de nouvelles mesures sont mises en place en ce qui a trait à l'utilisation du gymnase à l'école secondaire des Montagnes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se doter d'un surveillant de plateaux afin que les citoyens puissent bénéficier des installations dudit gymnase ;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour le poste temporaire de surveillant de plateaux.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Alain Déry

Il est résolu de nommer M. Xavier Charbonneau, au poste temporaire de surveillant de plateaux, en date du 17 octobre 2022. L'horaire de travail compte 20 heures par semaine, du lundi au vendredi, à un taux horaire de 15.25 \$.

Adopté à l'unanimité.

6.4. M. Brian James-Lee – Congédiement

0372-2022

ATTENDU QUE Monsieur Brian James Lee occupe le poste de préposé à l'entretien des parcs et bâtiments depuis le 25 juin 2019 ;

ATTENDU QUE Monsieur Brian James Lee a reçu un nombre important de mesures disciplinaires pour absence répétée ;

ATTENDU QUE le Monsieur Brian James Lee a reçu une correspondance, le 8 novembre 2022, l'informant qu'il était absent depuis le 31 octobre 2022 et qu'il devait justifier son absence avant le 10 novembre 2022 ;

ATTENDU QUE le syndicat a demandé une extension jusqu'au 11 novembre 2022 et que cette dernière lui a été accordée ;

ATTENDU QUE l'article 18.04 e) de la convention collective mentionnant qu'un salarié perd son ancienneté et son emploi dans le cas d'une absence de plus de cinq (5) jours sans raison valable ou avis à l'Employeur ;

CONSIDÉRANT QUE le 11 novembre 2022 à midi, la municipalité n'avait toujours pas reçu la justification d'absence de M. Brian James Lee ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de mettre fin à l'ancienneté et à l'emploi de M. Brian James Lee en date du 11 novembre 2022, de payer les sommes dues et d'émettre un relevé de fin d'emploi.

Adopté à l'unanimité

7. Urbanisme & Environnement

7.1. Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats

7.2. Matricule 6868-58-9049 - Demande de changement d'usage

0373-2022

ATTENDU QUE lors de l'acquisition de la propriété, le zonage inscrit au rôle d'évaluation permettait que celle-ci soit transformée en résidence de tourisme ;

CONSIDÉRANT QUE lorsque le propriétaire est venu rencontrer l'inspectrice en bâtiment et environnement, afin de lui faire part de son projet, celle-ci a constaté que le zonage sur la cartographie ne correspondait pas à celui indiqué au rôle d'évaluation ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a acquis cette propriété dans le but d'en faire une résidence de tourisme ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu d'autoriser le service d'urbanisme à émettre un permis de changement d'usage pour la propriété située au 91, chemin de la Presqu'île (matricule 6868-58-9049), afin que celle-ci devienne une résidence de tourisme.

Adopté en majorité

7.3. Matricule 7273-73-1460 - Demande de dérogation mineure

0374-2022

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire, en cours arrière d'une habitation riveraine, à 6 mètres de la limite de propriété latérale gauche au lieu de 10 mètres, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU souhaite que ce règlement, interdisant les bâtiments accessoires en cours arrière pour les terrains riverains en zones assujetties à un PIIA, soit respecté et que cette vision soit maintenue ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de refuser la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 100, chemin du Rocher (matricule 7273-73-1460, zone Va-2, PIIA), tel que recommandé par le CCU (133 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

**7.4. Matricule 7783-43-2166 - Demande de modification de réglementation
0375-2022**

ATTENDU QUE la demande concerne la modification de la réglementation afin d'autoriser un regroupement de chalets en location ;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'hébergement (location de chalets) est prévu ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est intéressant ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'hébergement serait situé à proximité des installations existantes (bâtiment Pointe-Fine) ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a l'intention de faire une bonne gestion du site ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Alain Déry

Il est résolu d'accepter la demande de modification de la réglementation pour la propriété située au 2000, chemin de la Pointe-Fine (matricule 7783-43-2166), tel que recommandé par le CCU (134 CCU 2022).

Francis Lacelle se retire

Adopté à l'unanimité

7.5. Matricule 7367-87-1205 – Projet de lotissement

0376-2022

ATTENDU l'étude d'un plan projet de lotissement pour la propriété située sur le chemin Brassard, plus précisément sur le lot 6 246 178 (Plan préparé par CRGH, arpenteur-géomètre, minute 16328, plan R-16328, en date du 12 octobre 2022) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement sur le lotissement # 321-1992 ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter le plan projet de lotissement pour la propriété située sur le chemin Brassard, plus précisément sur le lot 6 246 178 (matricule 7367-87-1205, zone Var-1 et Pa-10), tel que recommandé par le CCU (135 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.6. Matricule 7372-42-3329 - Projet de lotissement

0377-2022

ATTENDU l'étude d'un plan projet de lotissement pour la propriété située sur le chemin du Domaine-Neveu, plus précisément sur le lot 6 246 251 (Plan préparé par CRGH, arpenteur-géomètre a/s Jérôme Harnois, dossier 2068-0100, minute 11584, en date du 19 octobre 2022).

CONSIDÉRANT QUE le projet est en partie conforme au règlement sur le lotissement # 321-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE pour le chemin projeté, on retrouve des pentes supérieures à 12%, ce qui nécessite que ces portions soient asphaltées ou reprofilées à 12% et moins s'il n'y a pas d'asphalte ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter le plan du projet de lotissement, pour la propriété située sur le chemin du Domaine-Neveu, plus précisément sur le lot 6 246 251 (matricule 7372-42-3329), conditionnellement à ce que la situation des pentes du chemin soit conforme avant qu'un permis de lotissement soit émis pour le cadastre dudit chemin projeté, tel que recommandé par le CCU (136 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.7. Matricule 7374-62-3307 – Demande de permis de construction

0378-2022

ATTENDU la demande de permis de construction d'une habitation et d'aménagement de terrain pour la propriété située sur le chemin des Pins-Gris, plus précisément sur le lot 6 492 369, zone VA-2, PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement sur les PIIA # 400-1998 ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de permis de construction d'une habitation et d'aménagement de terrain (matricule 7374-62-3307), tel que recommandé par le CCU (137 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.8. Matricule 7978-88-8486 – Demande de permis de construction

0379-2022

ATTENDU la demande de permis de construction d'une habitation pour la propriété située sur le chemin de la Pointe-fine, plus précisément sur le lot 6 075 429, zone Va-5, PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement sur les PIIA # 400-1998 ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de permis de construction d'une habitation (matricule 7978-88-8486), tel que recommandé par le CCU (138 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.9. Matricule 7979-65-3738 – Demande de permis d'aménagement

0380-2022

ATTENDU la demande de permis d'aménagement de terrain pour une propriété située sur le chemin Thériault, plus précisément sur le lot 6 433 114, zone Va-5, PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement sur les PIIA # 400-1998 ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande la demande de permis d'aménagement de terrain (matricule 7979-65-3738), tel que recommandé par le CCU (139 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

8. Avis de motion :

9. Adoption des règlements :

10. Loisirs & Parcs :

10.1. Rendez-vous Country 2023 - Demandes

0381-2022

ATTENDU QUE le Rendez-vous Country de Saint-Michel-des-Saints aura lieu du 30 août au 3 septembre 2023 ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu que :

- La municipalité autorise la tenue de l'événement sur le site du parc des loisirs Serge-Dessureault et d'autres activités connexes (à valider avec l'organisation) ;
- La municipalité mandate Mme Marie-Eve St-Georges pour la coordination de l'évènement ;
- La municipalité autorise le paiement d'une commandite de 8 000 \$, confirme l'apport gratuit des services municipaux et le stationnement (sans frais de permis) des roulottes à des fins de séjours temporaires sur les terrains privés pendant le Rendez-vous Country de Saint-Michel-des-Saints pour la période du 28 août au 3 septembre 2023 ;
- La municipalité autorise l'installation d'affiches non-conformes pour une période de 2 mois avant l'évènement, la tenue de spectacles extérieurs jusqu'à minuit trente et la présence de vendeurs itinérants sur les rues municipales ;
- La municipalité autorise la présence de kiosques de vente sur des terrains privés avec l'accord des propriétaires. Il est de la responsabilité des propriétaires de s'assurer que les vendeurs ont les permis nécessaires à leurs activités ;
- La municipalité demande à la Sureté du Québec une présence additionnelle pour évènement spécial.

Adopté à l'unanimité

11. Hygiène du Milieu

11.1. Gestion des matières résiduelles secteur TNO – Entente

0382-2022

ATTENDU QUE la MRC de Matawinie souhaite que la gestion de leurs conteneurs, situés au 13^e Km sur le chemin Manawan, soit effectuée sur le site de l'Écocentre de la municipalité, ce qui implique le déménagement desdits conteneurs ;

CONSIDÉRANT QU'une entente fût proposée à la MRC de Matawinie ;

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'autoriser Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'entente pour la gestion éventuelle des conteneurs au site de l'Écocentre, dédiés aux matières résiduelles du TNO.

Francis Lacelle se retire

Adopté à l'unanimité

12. Travaux publics

13. Sécurité Publique

14. Administration

14.1 Ventes pour taxes 2023 – Liste des comptes d’impôts fonciers impayés

0383-2022

CONSIDÉRANT qu’en vertu des articles 1022 et 1023 du Code Municipal, la municipalité a l’obligation de déposer la liste des débiteurs n’ayant pas acquitté, en tout ou en partie, leurs impôts fonciers suite à la préparation du rôle de perception et l’envoi des comptes de taxes ;

CONSIDÉRANT la liste suivante :

Matricule	TOTAL	Matricule	TOTAL
8075 79 0985.00 0000	392.00 \$	7472 41 4806.00 0000	2 775.70 \$
6869 72 6992.00 0000	843.42 \$	7771 98 4464.00 0000	905.53 \$
7771 11 2421.00 0000	2 727.95 \$	7368 85 4271.00 0000	1 935.28 \$
6266 94 1434.00 0000	478.73 \$	7567 15 6113.00 0000	968.45 \$
7478 11 4421.00 0000	2 590.77 \$	6972 75 9508.00 0000	1 074.53 \$
7664 88 0374.00 0000	1 050.01 \$	8573 07 0429.00 0000	1 347.88 \$
8875 16 5395.00 0000	1 019.98 \$	6968 60 5071.00 0000	1 741.43 \$
6968 18 5209.00 0000	326.32 \$	7271 93 5372.00 0000	2 761.29 \$
6967 68 7042.00 0000	182.40 \$	7370 98 6747.00 0000	9 588.95 \$
6967 78 0644.00 0000	151.78 \$	7574 03 2133.03 0000	681.32 \$
6967 77 6584.00 0000	162.60 \$	7574 03 2133.08 0000	655.87 \$
7073 31 4742.00 0000	1 456.01 \$	7371 11 5167.00 0000	1 613.26 \$
7269 56 5004.00 0000	168.68 \$	7775 53 7846.00 0000	365.91 \$
7373 65 5190.00 0000	5 609.97 \$	8275 36 9866.00 0000	2.41 \$
7377 93 0091.00 0000	492.70 \$	8373 87 8747.00 0000	407.62 \$
7270 88 4156.00 0000	3 689.63 \$	6968 47 0077.00 0000	330.29 \$
7273 80 9145.00 0000	10 526.98 \$	7774 25 3966.00 0000	341.46 \$
7273 91 2609.00 0000	957.11 \$	8374 38 7299.00 0000	526.52 \$
6968 83 3607.00 0000	330.75 \$	6868 97 7756.00 0000	178.99 \$
7572 59 3341.00 0000	1 403.45 \$		

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu:

- **De** transmettre à la MRC de Matawinie la liste d’impôts fonciers qui demeureront impayés au 31 décembre 2022, pour en faire partie intégrante afin qu’ils soient vendus pour défaut de paiement des impôts fonciers (2023) ;
- **D’**autoriser le directeur général/greffier-trésorier ou la trésorière adjointe à se porter adjudicataire au nom de la municipalité lors de ladite vente.

Adopté à l’unanimité

14.2. Partie du lot 6 247 371 (chemin du Lac-Taureau) – Proposition de vente

0384-2022

ATTENDU QU'une déviation du chemin du Lac-Taureau a été effectuée à la hauteur de l'entreprise Port St-Michel ;

ATTENDU QUE l'entreprise rencontre une problématique de stationnement pour sa clientèle ;

ATTENDU QUE l'entreprise a soulevé l'intérêt d'acquérir une partie du lot 6 247 371 appartenant à la municipalité, afin de résoudre son problème ;

ATTENDU QUE suite à la demande de l'entreprise, la municipalité a mandaté la firme CAPREA, afin d'évaluer la valeur marchande d'une partie du lot représentant environ 4 560 m² ;

ATTENDU QUE les parties ont convenu d'une entente et désirent notarié cette dernière ;

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu que :

- Port St-Michel fasse l'acquisition d'une partie du lot 6 247 371, appartenant à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, d'une superficie d'environ 49 083 p² au coût de 1,19 \$/p² plus taxes, les frais d'évaluation, les honoraires du notaire et de l'arpenteur ;
- L'acheteur implante une piste cyclable asphaltée entre le nouveau et l'ancien chemin ;
- L'acheteur implante une aire de repos pour les utilisateurs de la piste cyclable ;
- L'acheteur harmonise l'accès à son stationnement avec le nouveau chemin ;
- Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer tout document en lien avec la vente de la partie du lot 6 247 371.

Adopté à l'unanimité

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

0385-2022

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Richard Gilbert

La séance est levée à : 20 H 17

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Sébastien Gariépy
Directeur général / greffier-trésorier

